



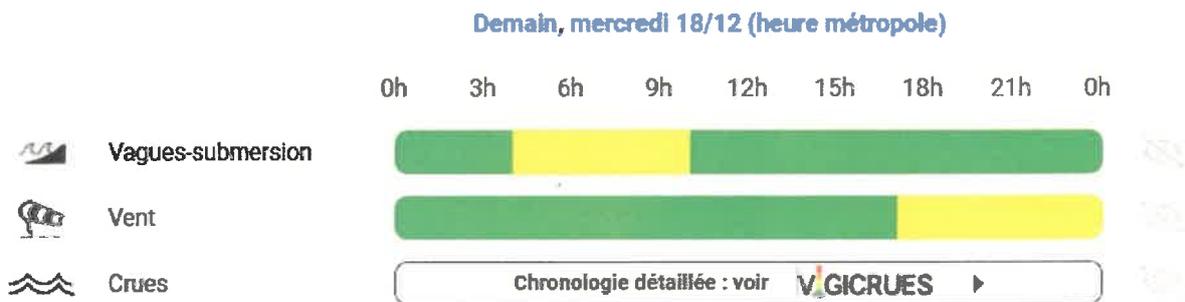
PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE DE NIVEAU JAUNE POUR LES PHÉNOMÈNES VENT ET VAGUES SUBMERSION

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour le phénomène suivant en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :
- METEO-France

Les horaires des périodes à risque sont synthétisés dans les bulletins météo



Les cartes de vigilance météo sont actualisées au moins 2 fois par jour à 6h et 16h.

Situation générale : la dépression "DOROTHEA", située au nord des Açores, se dirige vers les îles britanniques. Températures maximales pour le mercredi : entre 14 et 16 degrés, températures minimales pour la nuit suivante de 5 à 8 degrés, et 9 degrés sur les côtes de la Manche.

Phénomène Vagues Submersion :

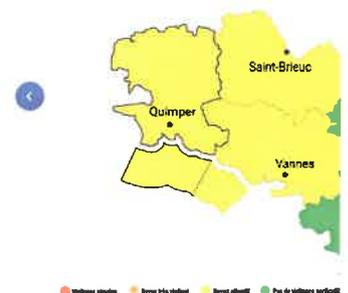
Associés à "DOROTHEA", les vents forts soufflant sur le golfe de Gascogne sont à l'origine de fortes vagues de Sud-Ouest atteignant le littoral breton mercredi.

Dans un contexte de coefficient de marée modérément élevé mercredi matin, le déferlement des plus fortes vagues pourra occasionner des submersions locales sur les zones basses du littoral du sud du Finistère et de l'ouest du Morbihan autour de la marée haute.

Des franchissements de paquets de mer sont possibles sur les zones basses exposées, notamment secteur de l'île-Tudy.

Horaires de marées Concarneau :

Mercredi matin : 06h19 – coefficient 82
Mercredi soir : 18h48 – coefficient 79



Phénomène Vent :

Vent assez fort, de Sud-Ouest tournant Nord-Nord-Ouest. Avec des rafales à 75 km/h

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :

- La Météo : www.meteofrance.com
- Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>
- Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr , <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- Les Vagues: (prévisions de hauteurs, fréquences et directions): <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes: données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues: hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper le 17 décembre 2024

Le Préfet,
Pour le Préfet,
La cheffe du SIDPC



Sophie LE MAILLOT